

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Distr. RESTREINTE
IS/69
21 septembre 1951
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Déclaration faite le 21 septembre 1951
par M. Maurice Fischer, Chef de la délégation d'Israël,
à la Commission de conciliation

Je tiens à nouveau à remercier la Commission, au nom de ma délégation, de l'accueil qu'elle nous a réservé. Mon gouvernement a toujours vivement désiré voir régner une paix permanente entre Israël et les pays arabes voisins dans l'intérêt non seulement du Moyen-Orient, mais aussi du monde entier. Mon gouvernement est convaincu que la paix et la stabilité dans le Moyen-Orient sont une nécessité vitale pour la paix du monde. La délégation d'Israël est venue à cette conférence en vue de négocier un règlement définitif de paix avec les Etats arabes.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire connaître à la Commission le point de vue que le Gouvernement d'Israël a toujours vigoureusement soutenu, à savoir que le seul espoir véritable d'obtenir la paix réside dans l'emploi d'une procédure de négociations directes. C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle la Commission est elle-même parvenue l'an dernier et dont elle a dûment fait rapport à l'Assemblée générale. Si les Arabes désiraient sincèrement résoudre les problèmes au sujet desquels Israël et les Etats arabes ne ne sont pas encore mis d'accord, ils accepteraient de discuter ces problèmes et d'élaborer des procédures acceptables pour tous. Ils ne peuvent raisonnablement prétendre vouloir un règlement et refuser en même temps d'en discuter avec l'autre Partie intéressée. Si le refus persistant des délégations arabes de rencontrer la délégation d'Israël et de discuter avec elle rend impossible une conversation directe

et franche, je crains que notre présence ici ne soit pas d'un grand profit.

Comme premier pas vers l'établissement de la paix, ma délégation est disposée, ainsi qu'elle l'a déjà fait savoir, à souscrire à une déclaration telle que celle qu'a suggérée la Commission garantissant le droit de chaque pays à sa sécurité, sans crainte d'une attaque et par laquelle les Parties s'engageraient à s'abstenir d'actes de guerre ou d'hostilité les unes envers les autres et à favoriser le retour d'une paix permanente. Nous partageons entièrement le point de vue de la Commission - et je reprendrai les termes mêmes du Président - selon lequel on ne pourra faire de progrès positifs dans la voie d'une solution de nos problèmes que si les Parties acceptent expressément ces obligations, dès le début de nos présentes discussions. Nous sommes d'ores et déjà disposés à proposer à chacun des Etats arabes la conclusion d'un pacte de non agression. L'acceptation de cette offre serait à nos yeux un témoignage véritable de l'intention des Etats arabes de travailler en vue d'atteindre le but essentiel de cette conférence: le rétablissement de la paix au Moyen-Orient.

Les épreuves des réfugiés arabes sont la conséquence directe des hostilités que les Etats arabes eux-mêmes ont déclenchées contre Israël dans l'intention de l'anéantir dès sa création, et c'est aux gouvernements arabes, qui ont lancé leurs armées contre Israël pour l'envahir, en violation cynique de leurs obligations internationales, que les réfugiés doivent présenter leurs véritables revendications. Toutefois, je suis autorisé à déclarer que le Gouvernement d'Israël est prêt à contribuer à la réinstallation des réfugiés mais doit naturellement insister sur le fait qu'une telle mesure doit être réciproque. Ainsi que la Commission le sait fort bien, Israël a admis quelque deux cent mille réfugiés juifs provenant des Etats arabes au cours des deux ou trois dernières années, et dont un grand nombre furent dépossédés de leurs biens et de leurs avoirs par les gouvernements arabes intéressés. Ma délégation est disposée

à entreprendre l'examen de cette question avec les Etats arabes en vue d'aboutir à une solution générale et constructive du problème des réfugiés.

Nous sommes également disposés à aborder la question des comptes bloqués; toutefois, il doit être également bien entendu que toute discussion de cette question portera aussi sur les comptes bloqués en Irak appartenant aux Juifs qui ont quitté ce pays et ont été admis en Israël.

Le but principal de nos efforts est l'établissement de la paix. Nous estimons que nous pourrions tous fort bien atteindre cet objectif si les trois mesures préliminaires suivantes étaient adoptées: premièrement, l'acceptation par toutes les Parties d'un accord de non agression dans le sens suggéré; deuxièmement, des négociations directes entre Israël et les Etats arabes, conformément à la conclusion à laquelle la Commission est elle-même parvenue en automne dernier; troisièmement, avant examen de toute proposition, un accord sur la question de savoir quelles sont les questions en suspens qui devraient constituer l'ordre du jour de la présente conférence; en effet, l'on ne peut s'attendre au succès d'une conférence si les Parties ne se sont pas mises d'accord ou n'ont pas eu la possibilité de se mettre d'accord quant aux sujets à discuter et aux procédures à suivre.

Si les délégations arabes refusent de s'engager à suivre une politique de paix, si elles ne sont pas en mesure de déclarer que c'est la paix qu'elles sont venues rechercher ici, je me verrai alors, Monsieur le Président, dans l'obligation de dire en toute sincérité et en toute objectivité qu'une semblable attitude de leur part voue nos efforts à un échec certain. Si, par contre, elles partagent avec nous le désir sincère de préparer la voie de la paix, elles verront que notre délégation sera heureuse de se joindre à elles dans un effort commun en vue d'atteindre ce noble but, et je suis convaincu que le succès ne nous échappera pas.